

DÉPARTEMENT

DE
LA SEINE

SOUS-PRÉFECTURE

DE
L'ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DENIS.



Département
des Gardes
Nationales

Saint-Denis, le 23 janvier 1872

Monsieur le Maire,

Conformément aux instructions que je reçois de M. le Préfet de la Seine j'ai l'honneur de vous inviter à procéder dans un bref délai à la réintégration complète des armes de guerre qui sont encore détenues par vos administrés.

Ces armes devront être réunies dans les Mairies et seront, ultérieurement, remises à l'autorité militaire.

Vous voudrez bien m'envoyer un état des armes déposées dans votre Mairie lorsque le dépôt sera terminé.

M. le Préfet, en suite des renseignements que je lui aurai adressés, priera M. le Gouverneur de Paris afin qu'il puisse donner, en toute opportunité, les ordres nécessaires pour l'enlèvement des armes restituées et leur transport dans les magasins d'artillerie.

Agreez Monsieur le Maire,

l'assurance de mes sentiments distingués

Le Sous-Préfet de l'arrond.
de Saint-Denis.

L. Lemoine

(Archives Municipales : Colombes)